



ENREGISTRER UN DÉPART TEMPORAIRE

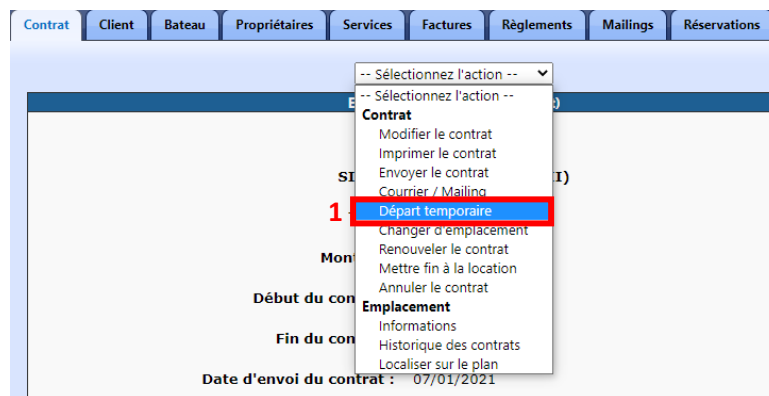
Cette fiche pratique vous présente la marche à suivre pour enregistrer correctement un départ temporaire.

Un départ temporaire vous permet d'indiquer l'absence provisoire d'un bateau de son emplacement attiré vers un autre emplacement de votre port ou en dehors de celui-ci.

1. À partir de la cartographie, cliquez sur l'emplacement sur lequel se trouve le contrat concerné par le départ temporaire.

La fiche du contrat s'ouvre.

2. Une fois sur la fiche du contrat, cliquez sur la liste déroulante « **Sélectionnez l'action** » puis sur « **Départ temporaire** » (1).



La liste des départs temporaires du bateau apparaît.

3. Cliquez sur le bouton « **Nouveau Départ Temporaire** » (2). Une nouvelle fenêtre s'affiche dans laquelle vous pourrez préciser la date de départ (3), la date de retour (4) et l'emplacement (5) vers lequel le bateau va bouger (soit un emplacement dans votre port, soit en dehors).

Du	Au	Emplacement temporaire
01-06-2020	21-11-2020	F28
26-04-2021	26-07-2021	Hors du port

Départ temporaire :

3 **Date de départ :** 26 - Octobre - 2021

4 **Date de retour :** 11 - Novembre - 2021

5 **Emplacement temporaire :** B12

Divers :

6 **Enregistrer** Retour

Enfin, cliquez sur le bouton « **Enregistrer** » (6) pour valider la saisie du départ temporaire. Une fois celui-ci créé, l'emplacement sera affiché en jaune sur votre cartographie et vous pourrez entrer de nouveaux contrats sur cet emplacement durant la période du départ temporaire.